

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 57 (1928)
Heft: 11

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A Santa Maria Maggiore, lieu de pèlerinage, nous voyons pour la première fois, la chemise noire des employés fascistes. On nous demande nos passeports ; c'est aussi la douane. Ces gens-là sont très polis, très empressés de nous rendre service. Entre Iselle et Brigue, les douaniers suisses sont plus curieux. Il est vrai que toutes sortes de commerçants nous viennent d'Italie par le Simplon.

Le lendemain, retour dans nos foyers broyards, par le Lœtschberg.

Domdidier, le 15 septembre 1926.

VORLET HENRI.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Ecole normale. — La rentrée de l'Ecole normale est fixée au 25 septembre prochain. Il est sans doute à propos de reproduire ici quelques réflexions contenues dans le rapport sur l'année scolaire 1927-28.

« Nous saurions gré, déclare le directeur de l'Ecole normale, au personnel enseignant du canton de nous aider dans le choix des recrues qui se présentent comme aspirants-instituteurs. Sans doute, une ou deux années d'école secondaire constituent une utile préparation à l'entrée au premier cours de l'Ecole normale. Mais un élève sorti directement du cours supérieur primaire n'est nullement désavantagé, ni lors de l'examen, ni plus tard, s'il en possède réellement le programme, et s'il est intelligent.

Nous souhaitons d'abord que l'on dissuade de s'inscrire les enfants qui sont atteints de malformations physiques, de rachitisme, de vices cardiaques et autres, impropres, par conséquent, à suivre les leçons de dessin, de musique, de gymnastique, etc. ; ceux aussi qui sont menacés de tuberculose ou dont la santé laisse à désirer. La profession de l'enseignement réclame une constitution robuste et un développement normal du corps et des organes des sens. L'Ecole n'est pas un sanatorium.

Nous souhaitons ensuite que, les subsides de l'Etat escomptés, les aspirants puissent tabler sur des moyens financiers suffisants pour faire face aux frais de pension et de fournitures. Il est toujours bien pénible à un jeune homme de devoir interrompre des études qu'il a entreprises sans s'être nanti des ressources qui lui permettent de les terminer. La somme indispensable n'est pas difficile à calculer. Que les parents et les protecteurs des candidats à l'enseignement se préoccupent de l'assurer, avant de les engager dans une voie qui pourrait leur être une impasse. Notre Ecole ne saurait assumer les fonctions d'une institution de bienfaisance.

Nous souhaitons enfin des élèves de bon caractère, polis, affables, travailleurs et pieux. Comment peut-on patronner des écoliers dont les dictées et les compositions s'émaillent de douze, quinze et vingt fautes à la demi-page ? De ceux qui ont si peu d'oreille musi-

cale qu'ils sont incapables de distinguer si une mélodie monte ou descend, qui ne connaissent pas les notes, qui n'ont aucune notion de solfège, qui ne savent pas se débrouiller devant un problème du cinquième cahier ou devant une carte de la Suisse ?

Un préjugé singulier jette je ne sais quel discrédit sur les fonctions d'instituteur et sur l'Ecole qui y prépare. Les fils de nos familles aisées éprouvent quelque répugnance à « devenir régents ». Détestable opinion, qui éloigne peut-être d'Hauterive, pour le rejeter dans quelque bureau, plus d'un candidat intéressant qui aurait fait du bien dans une méritoire carrière, que nous ne craignons pas de placer immédiatement à la suite de la vocation sacerdotale.

Les parents doivent donc être conseillés. Par qui, sinon par les instituteurs ? Serait-il déplacé d'émettre le vœu que les membres du clergé s'en soucient aussi à l'occasion ? Ne sont-ils pas intéressés au bon recrutement de ceux qui seront un jour leurs collaborateurs quotidiens ?

Nous attirons enfin l'attention de ceux qui veulent bien nous adresser des candidats sur l'âge d'admission. D'une part, il n'est pas prudent de confier une classe et un cours de perfectionnement à un instituteur si jeune qu'il serait presque mieux à sa place dans les bancs qu'au pupitre. Avant 19 et 20 ans, on ne saurait décemment charger de la responsabilité de conduire les autres ceux que la loi civile elle-même déclare mineurs et non pleinement responsables de leur propre conduite. D'autre part, s'ils entrent à l'Ecole normale vers les 18 ans, leur intelligence est rouillée ; leurs connaissances, s'ils n'ont pas fréquenté quelque établissement secondaire entre temps, se sont évaporées ; leurs doigts raidis et gourds ne sont plus capables de s'entraîner au dessin, au clavier ; leur caractère est déjà fixé, durci ; nous ne pouvons exercer sur eux l'emprise qu'il faudrait pour les rendre aptes à leurs fonctions. Ils suivent les classes avec peine et les exigences de la vie d'internat leur sont extrêmement pénibles. Ils n'en prennent ni l'esprit ni les habitudes. »

Ces réflexions ne doivent point décourager les candidats et leurs protecteurs. Elles ne tendent qu'à écarter ceux qui, décidément, ne sont pas qualifiés. Nous souhaitons, au contraire, de nombreuses inscriptions, d'autant plus que l'introduction d'une cinquième année d'études nous permettra d'accepter quelques unités de plus qu'à l'ordinaire. Sans doute, quelques sacrifices sont demandés aux familles. Mais la perspective d'une place assurée, stable, estimée, mérite bien qu'on y consente. Par ailleurs, quelle carrière, à l'heure actuelle, n'en exige pas d'équivalents ?

Notre retraite. — Les absents ont eu tort. Le prédicateur, le R. P. Hoornaert, dont beaucoup ont lu le beau livre, le *Combat de la Pureté*, a conquis, dès la première instruction, les quelque trente participants, des jeunes pour la plupart. Sa parole, si précise, si

substantielle, coulant en un seul jet sans hésitations ni reprises, a su parfaitement adapter aux nécessités spirituelles de son auditoire les classiques *Exercices* de saint Ignace, que toute retraite suit généralement. Mais ces vérités éternelles, que tous ont entendues maintes fois, l'orateur les a présentées sous un jour si original et si saisissant qu'on les écoutait comme si c'était la première fois qu'on nous les exposait.

Nous eussions souhaité une douzaine d'auditeurs de plus. La chaleur torride du soleil de juillet, le couchage en commun dans les dortoirs surchauffés, en ont fait reculer plus d'un. Quelques-uns souhaiteraient un temps plus favorable à la méditation ; d'autres, un lieu plus favorable au recueillement. Par ailleurs, l'avancement des examens du brevet a soulevé au moins une protestation. On s'efforcera, la prochaine fois, de tenir compte de ces divers désirs.

Brevets de capacité pour l'enseignement primaire. — A la suite des examens subis dernièrement, la Commission cantonale des Etudes a délivré comme suit le brevet de capacité pour l'enseignement primaire :

Diplômes avec la mention *Très bien* : MM. François Pythoud, d'Albeuve ; Félix Bæchler, de Dirlaret ; Wilhelm Fürst, de Chiètres ; Ernest Gutknecht, de Ried ; Rodolphe Helfer, de Lourtens ; Fritz Lerf, de Liebstadt (Argovie) ; M^{lles} Lucie Favre, de Chamoson (Valais) ; Anna Friedrich, d'Ermatingen (Lucerne) ; Marie Gendre, de Neyruz ; Marie-Thérèse Gendre, de Neyruz ; Clara Grossrieder, d'Oberried ; Marguerite Gumy, d'Avry-sur-Matran ; Fernande Knubel, de Zweisimmen (Berne) ; Odette Meusy, de Buix (Valais) ; Hélène Pilloud, de Châtel-St-Denis ; Lucie Pinaton, de Bulle ; Monique Poffet, de Guin ; Hélène Reidy, de Schmitten ; Othilie Robert, de Fribourg ; Jeanne Sauthier, de Charrat (Valais) ; Cécile Savoy, d'Attalens ; Marthe Schmalz, de Büren (Berne) ; Andrée Steinauer, d'Einsiedeln ; Edith Wirz, de Schentz (Lucerne) ; Marie Yerly, de Pont-la-Ville.

Diplômes avec la mention *Bien* : MM. Jean Brasey, de Font ; Albert Esseiva, de Montévraz ; Louis Pasquier, de Maules ; Athanase Schouvey, de Bellegarde ; Isidore Brugger, de St-Antoine ; Walther Herren, de Lourtens ; Hans Kuhni, de Lutzelflub (Berne) ; Otto Waldmeier, de Wölflinswyl (Argovie) ; Ernest Wipfli, d'Erstfeld (Uri) ; Paul Zingg, de Rapperswyl ; M^{lles} Blanche Andrey, de Hauteville ; Marie-Louise Chappuis, de Lentigny ; Sidonie Corpataux, de Matran ; Ida Genoud, de Châtel-St-Denis ; Madeleine Lorson, de Fribourg ; Martine Zimmerman, de Wohlenschwyl.

Diplômes avec la mention *Satisfaisant* : MM. Charles Fleury, de Vermes (Jura bernois) ; Albert Gumy, de Cournillens ; Jean Bandelier, de Sornetan (Jura bernois) ; Alphonse Mauron, de Saint-Sylvestre, Marc Cuony, de Fribourg.

M. Jules Guisler, de Dompierre, a obtenu un brevet pour l'étranger.

De plus, la Commission a décerné le diplôme spécial à l'enseignement des ouvrages manuels à M^{mes} Rose Ballinari, de Bellinzona ; Bertha Crausaz, de Villeneuve ; Marie Ducrest, de Pont (Veveyse) ; Julia Girardin, des Bois (Berne) ; Fanny Grumser, de Fribourg ; Marie Molleyres, de St-Martin ; Laure Nicolet, de Chénens ; Marie Perroud, de Grangettes ; Agnès Perroud, de Domdidier ; Pauline Pythoud, de Neirivue ; Emilie Repond, de Villarvolard ; Antonie Rouiller, de Sommentier ; Lina Schorro, de Praroman ; Marie Steurer, de Zurich ; Elisabeth Wicky, de Crésuz ; Bertha Bosshard-Burki, de Bauma (Zurich) ; Johanna Gut, de Zurich ; Clara Obrist, de Sulz (Argovie).

L'école, la société et le mensonge

Il est un mot qui, dans notre pays, sonne comme un mot magique, parce qu'on y voit le secret de la grandeur nationale, et, il suffit de le prononcer pour que les gouvernements lui demandent son appui, les individus la richesse, les grands inspirés des vies : c'est le mot « Ecole ».

On a compris que les grandes ruines ne sont pas les ruines matérielles et l'on voudrait tout réparer par l'école. C'est de l'école qu'on attend toutes les réformes politiques, économiques, financières très urgentes, surtout la réforme des âmes sans laquelle les précédentes restent stériles. L'on exige de l'école qu'elle fasse des hommes finis ; c'est fort bien de bâtir une bonne maison, mais, une fois le toit posé, tout se fait avec des hommes. Ignorerait-on que l'éducation n'est pas un métier distinct, mais une fonction de tous les métiers.

Même si l'éducation, comme l'argent, le génie et le sang, est un capital qu'il s'agit de placer au plus gros intérêt, l'école ne peut pourtant pas assumer la responsabilité que certaines gens lui endossent.

Son œuvre est de cultiver à la fois et harmonieusement, toutes les facultés, celles du corps et celles de l'âme. Elle vise donc à former des êtres complets selon leur âge, des petits êtres au corps robuste, au cœur généreux, à la volonté forte, à l'esprit ouvert aux idées de justice et de bonté, de solidarité et de tolérance. Elle travaille à préparer des citoyens et des citoyennes respectueux des lois, aimant passionnément leur patrie.

Bien enseigner et non beaucoup enseigner, tel est son idéal. « Mieux vaut une tête bien faite, qu'une tête pleine. » Tout à la fois modeste et ambitieuse, elle veut que son enseignement, tout restreint qu'il est, soit éducatif. Tout en instruisant les élèves, elle développe leurs facultés intellectuelles : l'esprit d'observation, la mémoire, le jugement, le raisonnement. Son but, tout en leur faisant aimer la science, est de pouvoir les mettre en mesure de continuer eux-mêmes, plus tard, leur instruction. Elle leur rend ainsi un inestimable service ; elle forge en eux ce précieux instrument, à l'aide duquel ils pourront, dans l'avenir, affermir, compléter ou reconstituer un savoir trop superficiel et prompt à s'évanouir. « Dans toute instruction, il y a ce qui meurt, ce qui doit mourir en tombant dans l'oubli, et, il y a aussi ce qui ne meurt pas, ce qui ne saurait mourir. Ce qui ne meurt pas, ce sont les habitudes d'observation, de jugement et de raison-